

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6359

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Lyon 7°

objet : **15, rue du Château de Gerland - Autorisation donnée au Conseil général, ou toute personne se substituant, de déposer une demande de permis de construire sur une partie de la parcelle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil général du Rhône envisage l'extension du collège Gabriel Rosset sur une partie de parcelle située 15, rue du Château de Gerland à Lyon 7° appartenant à la communauté urbaine de Lyon et cadastrée sous le numéro 3 de la section CE.

Cette parcelle est actuellement mise à la disposition de la société CIAPEM par le biais d'une convention d'occupation temporaire.

Il a été convenu qu'à l'expiration de cette convention, soit à la fin du mois de juin 2001, une surface d'environ 1 000 mètres carrés de cette parcelle serait mise à la disposition du conseil général du Rhône pour lui permettre de réaliser les travaux prévus.

En attendant cette date et, afin de ne pas retarder la procédure, il convient, dès à présent, d'autoriser le conseil général du Rhône, ou toute personne se substituant, à déposer un permis de construire sur la parcelle en cause ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise le conseil général du Rhône, ou toute personne se substituant, à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur une partie de la parcelle située 15, rue du Château de Gerland à Lyon 7°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,